
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DECISION D'EXTENSION DE PERIMETRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de MORTAIN BOCAGE (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2021 demandant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition, l'extension du périmètre, par voie d'avenant, et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AO n°239, 25 rue du Rocher, sur la Commune de MORTAIN BOCAGE, pour une contenance de 77 m ² .
POS/PLU :	Zone UA au POS (approbation le 21/02/2013) : zones de construction dense homogène et continue
PROJET :	En vue de procéder à la déconstruction et à la dépollution des anciens garages et locaux des services techniques rue du Rocher (AO n°238) et ferme des tasses (AL n°155) pour des projets d'équipements publics après démolition dans le cadre du fonds friches, la commune demande une extension du périmètre de prise en charge à la parcelle AO n°239 comprenant une maison d'habitation et jouxtant les anciens ateliers municipaux.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	23 juin 2021 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Commune
ÉVALUATION DOMANIALE :	Rachat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n°980 601 MORTAIN BOCAGE – Garage/Services techniques Enveloppe initiale 71 610 € + augmentation enveloppe nouvelle : 5 000 € = Enveloppe nouvelle 76 610 €

Rouen, le 05/07/2021

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Gilles Gal

06 JUL. 2021

✓ Signé et certifié par **yousign** 